

BUDGETS PRINCIPAL : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2016

VU les dispositions de l'article L. 2241-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le bilan des acquisitions et cessions ci - dessous :

ACQUISITIONS : NEANT

CESSIONS :

Débiteurs	Bd / N° de titres	Parcelles	Libellé	Montant
EHPAD St Michel Plougourvest	41/119	16 parcelles 9ha 76a 11ca	Lieudit Kervoanec Commune de Plougourvest	135 000.00 €
PONT Johanna	43/222	Section BV 90 52 m ²	33, rue des Capucins	14 000.00 €
Sté TECNOR-SOFAC	86/420 et 105/504	Section BR 55, 57, 58 41a 65 ca	Zone du Fromeur	31 296.40 €
Epoux LE VERGE	143/775	Section BD 70 & 466 19a 05ca	4, chemin de Kerzuguel	4 038.60 €
CC du pays de Landivisiau	157/737	9 parcelles 5ha 42a 45ca	lieu-dit Tiez Nevez	148 506.00 €
TOTAL				332 841.00 €

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 16 mars 2017,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 8 abstentions des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

PREND ACTE du bilan précité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	21
POUR	21
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 24 mars 2017

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 27 MARS 2017

Et de la publication, le... 27 MARS 2017

Fait à Landivisiau, le... 24 MARS 2017

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL



(Handwritten signature in blue ink over the seal)